

# Organismes évaluateurs

Règlementation et métiers du tourisme

L'évaluation pour les candidats à la labellisation non accompagnés doit être réalisée par un organisme évaluateur habilité par Atout France.

Lorsque le candidat à la labellisation est accompagné par un relai local du label, ce dernier inscrit la candidature sur la plateforme de gestion du label, gérée par Atout France.

## La liste des organismes évaluateurs

### La liste des organismes évaluateurs

- [Télécharger le document Tourisme & Handicap - Liste des organismes évaluateurs](#) PDF – 231.78 kB

## Dossier de candidature

Une habilitation délivrée par Atout France est nécessaire pour procéder à l'évaluation des candidats à la labellisation « Tourisme & Handicap » non accompagnés par un relais local du label.

### Critères et modalités d'habilitation

- [Télécharger le document Critères et modalités d'habilitation](#) PDF – 176.53 kB

### Formulaire de candidature des organismes évaluateurs

- [Télécharger le document Formulaire de candidature des organismes évaluateurs](#) PDF – 229.12 kB